

Parc national de l'archipel Mingan—Loi

Cela dit, je me suis sans doute un tant soit peu éloigné du sujet traité, mais je crois que cette mesure est nécessaire, bien qu'elle n'aille pas aussi loin que je l'aurais souhaité. Je pense que tous les députés seront d'accord avec moi si je dis que le moment est venu de nous unir pour régler les problèmes qui pénalisent notre personnel.

● (1300)

M. le vice-président: La Chambre est prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI DU PARC NATIONAL DE L'ARCHIPEL MINGAN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi C-53, tendant à établir le parc national de l'archipel Mingan, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ne prévois pas de prendre beaucoup de temps. J'aurais seulement une ou deux observations à faire au sujet du projet de loi. Nous avons, dans le cas de ce projet de loi et de bien d'autres mesures législatives, tenté de les adopter rapidement. Tout ce que je veux dire, c'est que si le parrain de ce projet de loi ne juge pas utile ou n'a pas le temps de se présenter ici pour en diriger la discussion, il nous est difficile d'aborder ces questions de façon à rendre justice à cette importante mesure. Le projet de loi tendant à établir un parc national sur l'archipel Mingan est très court, mais il n'en est pas moins important. Je regrette simplement que le ministre de l'Environnement (M. Caccia), de qui relève Parcs Canada, ne soit pas ici. J'aurais souhaité qu'il défende lui-même son projet de loi.

Bien sûr, nous sommes prêts à faire franchir toutes les étapes à ce projet de loi. Une fois de plus, nous collaborons avec le gouvernement et tentons de l'aider à faire adopter tous les articles de son programme législatif de bien des façons.

Je me bornerai à dire que j'appuie ce projet de loi, mais que je regrette que le ministre de l'Environnement ne soit pas ici pour le défendre lui-même. J'espère que cet après-midi, les ministres responsables des autres projets de loi qui seront mis à

l'étude vont être ici pour répondre aux questions qui pourraient être posées en comité plénier.

Cela dit, je termine en disant, à la onzième heure de ce trimestre: A bon entendeur, salut!

M. Pinard: Monsieur le Président, j'ai deux choses à dire à ce propos. Premièrement, le ministre de l'Environnement (M. Caccia) revient d'Europe où il a assisté aux réunions concernant les pluies acides. Mes collègues de l'opposition le savaient très bien.

On me dit qu'il a été convenu de faire franchir au projet de loi toutes les étapes sans débat, mais il ne s'agit manifestement pas d'une entente ferme. Si le député ne veut pas que le bill soit adopté en l'absence du ministre, il ne pourra pas l'être du tout, car le ministre ne sera pas de retour à temps. Cependant, son secrétaire parlementaire est présent. Il est très compétent et est disposé à prendre la parole. Nous n'avons prévu aucun porte-parole à ce sujet, parce que nous pensions qu'il avait été convenu d'adopter cette mesure sans débat. Toutefois, le secrétaire parlementaire est là et il est disposé à intervenir à la deuxième lecture de ce projet de loi.

M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il a été convenu qu'aucun député n'interviendrait dans ce débat, mais je tiens à dire, comme l'a signalé le président du Conseil privé (M. Pinard), que le ministre est dans l'impossibilité de se joindre à nous. Pour prouver que tout marche bien même lorsque nos ministres sont en mission à l'étranger, nous présentons ce projet de loi de bonne foi au nom de la bande Mingan. Si vous le permettez, je voudrais simplement dire quelques mots pour présenter cette mesure.

[Français]

Je présente aujourd'hui, pour votre approbation, un projet de loi qui a pour but de réserver des terres pour le parc national de l'Archipel Mingan, lequel deviendrait le 30^e parc du réseau des parcs nationaux qui s'étend d'un océan à l'autre. Il y a des parcs dans chaque province et dans les deux territoires. Nous sommes fiers du réseau qui est le meilleur du monde, et il me fait grand plaisir de vous présenter ce projet de loi et de vous inviter à vous joindre à moi pour dédier un des plus beaux coins du pays à tous les Canadiens.

Les parcs nationaux ont été créés pour que les Canadiens aient toujours à leur disposition des lieux enchanteurs reflétant la beauté naturelle et la sérénité des grands espaces. Ils ont été dédiés au peuple canadien pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance. Chaque parc national protège des éléments représentatifs de la faune, de la flore et de splendides paysages. C'est le patrimoine naturel de tous les Canadiens.